Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 035-213500093-20260223-20260218-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo
COMMUNE de BAGUER-MORVAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 FEVRIER 2026

Le vingt-trois février deux mil vingt-six à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Baguer-Morvan, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire en présence de Mmes COMMEREUC Sylvie, QUEMERAIS Nelly, M. LEBRET Gilles, adjoints, MM HAMELIN Bernard, POTIER Serge, MARTEL Thierry, COUAPEL Jean-Pierre, Mmes JACQUET Marie-Christelle, PEUVREL Sophie, M. PICHON Vincent, Mmes PILON Virginie, MARTIN Maud.

Absents excusés : M. ROME Cyril, Mmes LEVEQUE Dominique, WERSCHUREN Sylvie, KREMBSER Cindy, MM MOUTON Vincent, BETEND Guillaume.
Date de convocation : 16 février 2026
Secrétaire de séance : Mme PILON Virginie

N° 2026-02-18 : AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir approuvé le compte financier unique 2025, le Conseil municipal statue sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget assainissement.

Il constate :

- un excédent de fonctionnement de 2 555,42 ;
- un excédent d'investissement de 237 267,16 € ;
- des restes à réaliser en investissement pour 119 500,00 € en dépenses.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide de reporter l'excédent de fonctionnement au compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Maire
Olivier BOURDAIS

La secrétaire de séance
Virginie PILON